

Compte -rendu de la réunion de conseil du 18 mai 2021

Approbation du compte-rendu du 14 avril 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Compte-rendu du 14 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Sécurité rue Thiers

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a eu une réunion avec le cabinet de Conseil TESSON pour la mise en sécurité de la rue Thiers. À cette réunion, M. BÉRULLIER et M. RETOURNÉ étaient présents. La mission de ce cabinet d'étude consiste à apporter des solutions techniques et esthétiques pour inciter les véhicules à rouler moins vite dans cette rue. Elle comprend un diagnostic photographique et des pratiques des lieux, un plan général des aménagements proposés, des plans de détail, des carrefours avec descriptif des travaux, des illustrations, une notice explicative et une estimation de chaque proposition avec phasage. Le coût de cette étude est de 5000 € HT soit 6 000 € TTC et le délai de la mission est de deux mois. M. le maire précise que cette étude pourrait être subventionnée si elle est suivie des travaux mais ce n'est pas certain. M. LEFEVRE demande si la totalité de la rue Thiers est concernée, il lui est répondu que oui mais M. le Maire va demander confirmation au cabinet TESSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette étude.

Travaux rue de la Cité et rue de la Filature

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu le devis de M. Brailly, dans le cadre du groupement de commande, concernant les travaux rue de la Cité et rue de la Filature. Le montant des travaux est de 1 764 € HT pour la rue de la Filature et de 9 706.05 € HT pour la rue de la Cité, pour un montant total de 11 470.05 € HT soit 13 764.06 € TTC. Les frais d'études sont de 481.74 € HT soit 578.09 € TTC.

Le montant total des travaux avec les frais d'études est de 14 342.15 € TTC. M. le Maire expose aux membres du Conseil les différents travaux qui vont être réalisés dans cette rue dont la création de 5 places de parkings. M. B. PROYART demande si l'emplacement situé au fond de la rue va être repris, il lui est répondu que oui. M. LEFEVRE demande en quoi consiste un constat d'huissier, il lui est répondu que c'est obligatoire, que l'huissier fait un état des lieux de la rue avec prise de photos afin d'éviter les litiges après les travaux. M. LEFEVRE signale qu'il est toujours prévu de nettoyer la rivière avec M. DUMONT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité ce devis et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Remplacement portes des écoles et de la mairie

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis qu'il a reçu concernant le remplacement des portes de l'école et de la Mairie ainsi que l'installation de visiophones.

La proposition de la Sté Fenêtres et vérandas est de 13 742.13 € HT soit 16 490.56 € TTC sans électricité avec une proposition commerciale à 14 000 € TTC.

La proposition de la Sté Projet Rénovation : 16 330.33 HT soit 17 400,32 € TTC avec l'électricité.

M. LEFEVRE demande si le montant des devis sont toujours valables car ils sont de la fin 2020, il lui est répondu que les entreprises ont été contactées et qu'au vu du contexte sanitaire, les prix restaient les mêmes. M. RETOURNÉ demande pourquoi il n'y a qu'un visiophone, il lui est répondu que 3 sont prévus, un pour chaque classe et un pour la Mairie. M. B. PROYART signale qu'il est difficile de comparer 2 devis quand ils ne proposent pas les mêmes prestations, il lui est répondu que les demandes ont été les mêmes pour les deux entreprises, que la Sté

Fenêtres et vérandas utiliserait un sous-traitant pour faire l'électricité mais qu'elle n'a pas fourni de devis concernant cette prestation. M. le Maire signale qu'il avait demandé un devis à la Sté RJ Rénov' de Morisel mais que celle-ci n'a pas donné suite cessant son activité bientôt. Plusieurs membres du Conseil présents estiment qu'il est préférable de prendre une entreprise qui fait entièrement le chantier afin d'éviter les litiges en cas de panne. M. le Maire informe que ces travaux bénéficient de subventions à hauteur de 8000 €. M. DUMONT demande si ces travaux seront faits pour la rentrée des classes en septembre, il lui est répondu que cela sera probablement fait aux vacances de la Toussaint. M. RETOURNÉ demande que le devis de la Sté Projet Rénovation soit refait avec 3 visiophones et un délai de réalisation des travaux. M. LEFEVRE demande s'il est possible de prendre un autre coloris que le blanc, il lui est répondu que cela est beaucoup plus onéreux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, choisi le devis de la société Projet Rénovation à l'unanimité pour un montant de 17 400.32 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Modifications statutaires CCALN pour le SDIS

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal, que suite à une délibération prise le 29 avril 2021 et dans le cadre de la maîtrise de ses dépenses, La CCALN, souhaite restituer la compétence de la cotisation au SDIS aux communes pour une durée de deux ans (2021/2022).

M. le Maire informe les membres présents que la CCALN est tenue de consulter les communes dans un délai de trois mois et qu'il est nécessaire de délibérer concernant cette cotisation. Cette délibération de la CCALN sera effective après l'obtention de la majorité qualifiée des communes favorables. Soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, ainsi que l'accord, le cas échéant, de la commune la plus peuplée si sa population est supérieure au 1/4 de la population de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications statutaires.

Devis Davaux pour embellissement de la commune

M. le Maire présente le devis reçu par la Sté Davaux concernant l'embellissement de la commune. Ce devis est d'un montant de 8 982.95 € HT soit 10 779.54 € TTC. M. DUMONT signale que lors du tour de la commune, il n'avait pas été évoqué le chemin des vaches et craint que les plantations faites à cet endroit ne résistent pas longtemps. M. BOULOGNE propose de mettre du gazon ou de bâcher à la place de ces plantations. Il est signalé que les plantations feront l'objet d'une demande auprès de l'école après la rentrée de septembre pour faire participer les enfants à la plantation. M. DUMONT demande également si les plantations sur la place ne vont pas gêner lors de la fête communale, il lui est répondu que non. Après concertation, il est décidé de ne pas faire de plantations chemin des vaches, ce qui fait une économie de 8 021.06 € TTC. Le prochain devis sera d'un montant de 2 298.73 € HT soit 2 758.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le prochain devis sans l'embellissement du chemin des vaches.

Décision modificative N°1/2021

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une Décision Modificative concernant le Budget 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

- Compte 2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes : - 3 000,00 €
- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles : + 3 000,00 €

Projet City Stade

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal du résultat du sondage effectué auprès des administrés concernant la mise en place d'un City Stade sur la Place Publique. 95 réponses sont parvenues en mairie. 58 voix contre et 37 voix pour. Ce qui donne un résultat de 61.05 % contre et 38.95 % pour. M. LEFEVRE demande si des commentaires ont été formulés sur certains retours, il lui est donné quelques exemples tels que nuisances sonores, autres travaux à faire et mauvais choix de l'emplacement mais peu de commentaires en général sur les retours des sondages. M. LEFEVRE signale qu'une autre commune du secteur est plus avancée sur un sujet identique que le choix du revêtement du sol est très important pour les nuisances sonores et qu'il faut surtout éviter le bitume ou le béton. D'autres emplacements sont évoqués tel qu'à l'arrière de la salle des fêtes mais il faut trouver les propriétaires et cette zone est classée naturelle, M. le Maire a commencé les recherches et va recontacter le notaire pour connaître la situation au niveau des successions. M. LEFEVRE signale que lors du précédent mandat, l'achat de ce terrain avait déjà été évoqué afin de l'utiliser pour faire des animations festives et qu'il pourrait être utilisé également comme parking végétalisé pour les personnes louant la salle des fêtes.

Tours de garde

M. le Maire demande des volontaires pour tenir les bureaux de votes lors des prochaines élections départementales et régionales.

Questions diverses

- Mme COUZEREAU signale qu'elle a été contactée à plusieurs reprises concernant le bruit émis la nuit par les canons dans les champs pour repousser les oiseaux, il lui est répondu que l'utilisation de ces appareils est interdite la nuit et que normalement c'est automatisé avec la lumière du jour. Les nuisances ont été signalées également à la gendarmerie qui n'y a pas donné suite. M. LEFEVRE demande s'il est possible que la mairie envoie un courrier aux différents exploitants agricoles pour leur signaler les nuisances ressenties par les habitants.

- M. le Maire demande aux membres présents des volontaires pour la distribution des colis des aînés le lundi 14 juin à partir de 14h.

- M. le Maire signale qu'il a reçu un mail de part de la CCALN concernant son adhésion à une application mobile appelée Intra Muros proposée par Somme Numérique. La CCALN propose à ses communes membres d'utiliser cet outil en sachant qu'il ne restera à la charge des communes que le coût de la formation des utilisateurs et les frais d'activation pour un montant de 200 € le tout. M. DEVOS se propose pour suivre cette formation.

- M. le Maire informe les membres qu'il a reçu une demande pour une manifestation musicale pour le 21 juin prochain, le jour de la fête de la musique. L'ensemble des membres présents est d'accord pour cette manifestation. Mme TOMPOUSKY va recontacter le demandeur pour avoir plus d'information sur cette manifestation et en informera M. le Maire qui prendra un arrêté en fonction de leurs besoins.

- M. le Maire informe les membres que le logement situé 3 place publique sera vacant à partir du 30 juin prochain et qu'il a déjà reçu des demandes pour l'occuper. L'ensemble des membres est d'accord pour le louer sans effectuer de travaux pour le moment et sans augmentation du tarif. M. le Maire signale qu'il va falloir faire un diagnostic dans ce logement. M. LEFEVRE demande combien il y a de candidatures, il lui est répondu 2.

- M. le Maire informe les membres que des travaux vont être effectués au passage à niveau de Moreuil, qu'il sera inaccessible à la circulation des véhicules et qu'une déviation sera mise en place. En attente de plus d'information à venir de la part de la mairie de Moreuil.

- M. le Maire informe les membres que les jours de ramassage des ordures ménagères et des poubelles de tri sont modifiés à partir du 31 mai prochain et que les nouveaux calendriers ont été distribués.

- M. RETOURNÉ a été contacté par le salon de coiffure qui va s'installer à Morisel pour savoir s'il est possible qu'il installe sa boîte aux lettres sur le trottoir comme elle est positionnée actuellement à Moreuil. Il souhaiterait également qu'une bande jaune soit faite à côté de son entrée pour faciliter la visibilité et éviter ainsi des accidents. Il demande également s'il est possible d'installer un panneau qui indiquerait le salon dans la rue Thiers, il lui est répondu qu'il va sûrement falloir demander l'accord du département.

- M. DUMONT demande si les travaux chemin du Blamont sont terminés car il y a un trou dans la chaussée mais pas de rubalise. M. le Maire se charge d'en informer l'entreprise qui effectue les travaux.

- M. DUMONT demande quand sera prévu une réunion entre les associations pour organiser les rangements dans le local, M. RETOURNÉ se charge d'organiser cette réunion.

- M. RETOURNÉ signale que l'accès aux marais est fermé alors que c'est un lieu ouvert au public, M. PEGORARO lui répond que c'est pour empêcher les voitures de s'y rendre par mesure de sécurité.

- **DÉMÉNAGEMENT LOCAUX DE LA CCALN DE MOREUIL VERS AILLY-SUR-NOYE :**

À compter du lundi 31 mai 2021, le Pôle administratif de la CCALN et les services d'aide à domicile (antenne Ailly sur Noye et Moreuil) déménagent, il se situera à l'adresse suivante :

Pôle administratif de la CCALN
ZAC du Val de Noye
Route de Boves
80 250 AILLY SUR NOYE

Les bureaux seront ouverts au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les différents services seront joignables par téléphone au 03 22 09 75 32.

Une permanence sera présente sur Moreuil chaque mercredi matin (9h 12h) et sur rendez-vous les autres jours de la semaine. Elle se situera au CIAS, 13 rue Maurice Garin 80110 MOREUIL

- **DÉVIATION TRAVAUX PASSAGE A NIVEAUX SITUÉ À L'ENTRÉE DE MOREUIL :**

Des travaux sont prévus au passage à niveau situé à l'entrée de Moreuil du lundi 02 Aout à partir de 8h jusqu'au vendredi 20 Aout 19h. Une déviation sera mise en place pour les véhicules et la circulation des piétons sera possible.

- **MODIFICATION DES JOURS DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGERES ET POUBELLES DE TRI :**

Les jours de ramassage des ordures ménagères et des poubelles de tri ont changé depuis le lundi 31 mai.

Pour les ordures ménagères, c'est le mardi matin.

Pour les poubelles de tri c'est le mercredi matin.

Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

Restez prudents et prenez soin de vous.